

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-03 en matière de délégation, de pouvoir d'autoriser des dépenses et établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 18 juin 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 19 juin 2025.



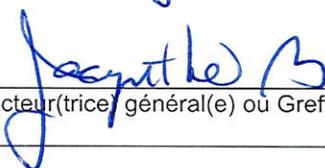
Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Jacynthe Bourget, directeur(trice) général(e)
ou greffier(ière) de la Municipalité de
Saint-François Xavier de Beauséjour, certifie sous mon
serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro
2025-03 en matière de délégation, de pouvoir d'autoriser des dépenses et
établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, aux endroits fixés par
le Conseil, le 25 juin 2025 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 juin 2025.

SCEAU


Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)